



## Groupe de travail Postes des FSE en 2015-2016 Mardi 09/06/2015



### Etaients présents :

Yves LEON : IEN-IA Adjoint à la Directrice Académique  
Régine CHAPUT : Conseillère Pédagogique chargée de la Formation initiale et continue  
Adrien GONDY : Pôle formation et concours, Continuité du service et remplacement  
Brigitte MALVIE : Secrétaire Générale  
Emmanuelle ROUBEYROTTE : Continuité du service et remplacement  
Nadine BATTUT : Pôle formation et concours  
Régine DUMAS : co-secrétaire du SNUipp-FSU 63  
Florence BUSSIERE : SNUipp-FSU 63  
Pierre VALLEJO : secrétaire du SE-UNSA 63  
Amandine DUVIVIER : SE-UNSA 63  
Mathieu TOBIE : SUD éducation

### L'affectation des professeurs stagiaires en 2015-2016

Il y aura à la rentrée prochaine 100 stagiaires FSE environ. Ils seront à mi-temps sur une classe et à mi-temps en formation à l'ESPE. Ils seront nommés à deux sur une classe. Il y aura donc **une cinquantaine de postes à réserver pour ces stagiaires**. Les stagiaires qui seraient renouvelés à l'issue de cette année seraient intégrés à ce dispositif. Une FSE en congé maternité sera prolongée à temps complet sur un poste.

Il y a 15 postes vacants réservés pour le moment : une vingtaine de postes congés longue maladie, des postes de congés de maternité, des postes libérés par des appels à candidature et des postes de temps partiels massés. **Le SNUipp-FSU 63 se réjouit du maillage du territoire pour ces postes réservés, qui n'oublie pas les zones rurales.**

**Le SNUipp-FSU 63 demande que les stagiaires puissent formuler des vœux sur une liste précise de postes et qu'ils soient tous affectés en même temps.** L'administration répond positivement à ces demandes. Le Conseil départemental de formation devra adopter cette possibilité. En revanche, l'administration s'oppose à ce que l'affectation des stagiaires soit un mouvement.

Les critères de priorité retenus pour affecter les stagiaires sont :

1. le handicap,
2. le nombre d'enfants,
3. le parcours antérieur du stagiaire (fréquentation ou non de l'ESPE ou expérience d'enseignement),
4. les binômes.

Les syndicats sont favorables aux deux premiers critères. En revanche les deux suivants, plus subjectifs, ont été imposés par l'administration. L'administration s'est engagée à veiller à ce qu'un stagiaire sans expérience d'enseignement ou sans formation à l'ESPE soit protégé des classes à plusieurs niveaux. Les stagiaires auront la possibilité de lier leurs vœux pour être affectés sur la même classe.

## Retour sur le dispositif de stage filé prévu

**Le SNUipp-FSU 63, rappelle son inquiétude par rapport à ce nouveau dispositif de deux stagiaires par classe qui risque de mettre les stagiaires en difficulté pour la préparation de la classe (notamment en début d'année avec l'arrivée dans des classes vides sans matériel, progression, programmation...), la relation avec les parents, le partage des disciplines. Il demande à l'administration les raisons de ce choix.**

La raison principale avancée par l'administration est la contrainte des horaires de présence à l'ESPE qui impose les journées de mi-temps des stagiaires en classe. L'administration ne peut pas imposer ces horaires aux enseignants titulaires à temps partiel pour les compléter. Une deuxième raison avancée est la possibilité d'enseigner l'ensemble des disciplines, grâce à ce dispositif. Pour l'administration, ce dispositif permettra aux stagiaires de mieux se positionner en pleine responsabilité. Le mémoire pourrait être également réalisé par le binôme de stagiaires.

Pour Régine Chaput, il y a toutefois nécessité d'établir dès le début de l'année, une relation de confiance et un suivi dès la fin août entre les tuteurs et les FSE. Les deux stagiaires sur la même classe seront suivis par un même tuteur ESPE et un même tuteur de terrain (PEMF ou conseiller pédagogique). Ces tuteurs devront donner des progressions, des séquences clé en main jusqu'aux vacances de Toussaint.

Certains FSE se sont en effet épuisés en début d'année et certains ont assimilé leur tuteur de terrain à un évaluateur. Pour l'IEN-adjoint, on ne doit pas attendre des stagiaires les mêmes compétences en début d'année qu'en fin d'année.

Régine Chaput explique que le tuteur a 2 types d'écrit à réaliser : Le 1<sup>er</sup> écrit reste entre le stagiaire et le tuteur et n'est pas communiqué à l'IA. Le compte-rendu communiqué à l'IA est écrit après la 2<sup>ème</sup> visite. Elle souhaite que ce compte rendu soit toujours relu avec le stagiaire. Le deuxième compte rendu est celui de l'IEN. Le stagiaire qui a besoin d'éclairage peut faire appel à son tuteur ou à Régine Chaput afin de prioriser le plus urgent à améliorer.

**Pour le SNUipp-FSU 63, la bienveillance des tuteurs et de l'administration est très importante et est garante de la confiance des stagiaires. Nous soulignons l'importance de la présence des tuteurs en début d'année pour apporter une aide importante aux stagiaires dans leurs nouveaux postes : commandes de matériel, séances, progressions.**

**Le SNUipp-FSU 63 demandera par ailleurs que le CHSCT se saisisse des questions des conditions de travail et de formation des FSE par la réalisation d'une enquête.**

Compte rendu rédigé par  
Régine DUMAS et Florence BUSSIERE

---

**SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

[Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)